

des mœurs, c'est précisément parce que je voulais vous montrer que vous trouveriez parmi les populations de la côte un élément solide de résistance contre les Hovas du centre. Établissez-vous où il vous plaira, sur cette côte ouest, d'un bout à l'autre, ou sur un point au nord jusqu'à la baie d'Antongil, et vous êtes sûrs d'avoir immédiatement pour vous les populations qui entoureront vos établissements; vous trouverez parmi elles des soldats indigènes, qui prendront la défense de vos postes avec un intérêt réel, et qui vous serviront de base de défense.

Vous arrivez ainsi à un résultat utile. Si vous ne voulez pas vous borner à faire de la conquête pure, car si c'était là que dussent aboutir vos efforts, permettez-moi de vous dire que vous commettriez une faute en acceptant cette solution. Si vous deviez faire ce que vous avez fait dans beaucoup d'autres colonies; si vous deviez vous borner à établir des postes militaires sans prendre de précautions pour attirer autour de vous le commerce et l'industrie, il est évident que vous n'auriez rien fait que dépenser quelques millions et mettra en péril la vie de quelques hommes. Si vous voulez continuer à avoir des colonies fortement centralisées, si vous avez la prétention de faire gérer, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, tous nos intérêts coloniaux par la métropole, si vous ne voulez pas laisser à nos colonies une autonomie considérable, si vous ne voulez pas qu'elles puissent elles-mêmes faire leurs affaires, choisir leurs fonctionnaires, chercher les meilleurs moyens de se développer; si, comme cela s'est fait il y a quelques années, à Sainte-Marie, par exemple, vous obligez, sous prétexte de rectitude administrative, un commandant de poste qui avait créé des ateliers dans lesquels il faisait la réparation des navires de commerce, à détruire ces ateliers; si vous persistez dans vos errements, de centralisation et de réglementation à outrance, n'occupez aucun point de la côte de Madagascar, et bornez-vous simplement à sauver le mieux possible l'honneur de notre drapeau et les intérêts de nos nationaux! Mais n'essayez pas de faire des établissements commerciaux!

Si, au contraire, messieurs, vous disant que vous n'êtes pas un pays apte à envoyer des colons dans nos colonies, parce que vous n'avez pas de colons; si vous réfléchissez que les conditions économiques, sociales et législatives de la France sont telles que le nombre des enfants est limité, que vous n'avez pas de surplus de population, que les Français n'ont pas non plus le désir d'aller s'établir à l'étranger; si, tenant compte de tout cela, vous êtes décidés à faire le possible pour y attirer des colons d'ailleurs; si vous prenez des mesures, par exemple, pour que les noirs de la côte orientale d'Afrique y apportent leur travail, que les Chinois, peuple essentiellement envahissant, viennent à Madagascar y exercer leur industrie. (Rumeurs à droite.) Je ne crois pas exprimer une contre-vérité en disant que les Chinois sont un peuple envahisseur.

M. Jules Delafosse. On les a chassés des États-Unis!

M. Paul de Cassagnac. A l'heure qu'il est, c'est un peuple envahi! (Exclamations au centre.)

M. de Lanessan. Heureusement, mon cher collègue, nous n'avons pas commis cette faute, et j'en remercie le Gouvernement.

Messieurs, si vous voulez, dis-je, prendre vos mesures de telle sorte que vous amenerez dans cette colonie, indépendamment de quelques Français, qui eux ne se déplacent pas facilement, des étrangers qui peuvent s'y établir, vous arriverez non seulement à résister à cette population hova, mais à la refouler dans le centre de ses montagnes, et petit à petit, commercialement et pacifiquement, vous

répandez la civilisation dans cette grande France orientale. Mais, pour cela, il est nécessaire, je le répète, que vous réformiez complètement votre système colonial, il faut que vous donniez à ces nouveaux établissements le caractère d'établissements commerciaux et non pas celui de postes simplement militaires.

Comme second acte, vous exigerez des Hovas l'indemnité à laquelle vous avez droit, et, s'ils ne la payent pas, vous la prendrez; vous avez déjà saisi les douanes de la côte; vous les garderez.

M. Pierre Alype. Cela ne rapporte rien.

M. de Lanessan. Cela ne rapporte rien, parce que la situation sous laquelle nous vivons à Madagascar n'est pas tenable; parce que, grâce à cette situation, nous contrarions le commerce, sans soutenir les intérêts de nos nationaux et sans défendre l'honneur de notre pays comme nous devrions le faire.

Parmi toutes les solutions qui se présenteraient, celle-là est peut-être la plus conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain, c'est-à-dire d'un gouvernement d'expansion pacifique et non de conquête violente, et elle est peut-être aussi celle qui est le plus de nature à sauvegarder et nos intérêts, et notre dignité, et l'honneur même de notre drapeau.

Je n'ai pas la prétention d'imposer une solution, mais je termine en demandant à M. le président du conseil ce qu'il est décidé à faire pour nous faire sortir de la situation dans laquelle nous sommes et où, un peu par sa faute, il nous a placés; je lui demande quelle est la solution qu'il a acceptée. J'ai pris sur moi de vous formuler celle que je crois possible et digne. Il y en a peut-être d'autres, il y en a peut-être de meilleures; il appartient au Gouvernement de les signaler à la Chambre; il appartient aussi à la Chambre de réclamer hautement la part de responsabilité qui lui incombe. Nous sommes en présence d'une situation qui n'est pas encore complètement compromise. Je demande à la Chambre de se recueillir et de rechercher la solution qui lui paraîtra la meilleure, la plus conforme et à nos intérêts, et à notre dignité. (Très bien! très bien! et applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. le comte de Mun.

M. le comte Albert de Mun. Messieurs, je ne viens pas à la tribune pour y apporter une parole ou une pensée d'opposition. Je ne le pourrais pas dans un pareil débat. Il y a quelques jours, dans les entretiens auxquels a donné lieu l'interpellation que nous discutons ici, un de nos collègues m'a fait l'honneur de me demander, sachant que j'avais l'intention d'intervenir dans la discussion, si je me sentais assez sûr de mes sentiments personnels, pour ne pas apporter, dans le débat, une préoccupation de parti. J'ai cru pouvoir l'affirmer et je tiendrai parole.

Ce qui m'occupe, ce qui m'émeut dans cette question de Madagascar, c'est l'honneur et la dignité de la France, qui m'y paraissent directement engagés; c'est le souvenir des vieilles traditions écrites sur les rivages de cette terre lointaine; c'est la pensée qu'il y a là un morceau du patrimoine national dont, en prenant le pouvoir, vous avez reçu la charge, et qu'il ne vous est pas permis d'abandonner ou de laisser amoindrir. (Très bien! très bien! à droite.)

Voilà dans quelles dispositions je monte à la tribune.

Ce que je souhaite, ce que je demande aujourd'hui, c'est qu'il sorte de cette Chambre une de ces manifestations où les partis, un moment unis dans l'élan d'un sentiment patriotique, donnent à ceux qui gouvernent la force nécessaire pour faire énergiquement leur devoir. (Très bien! très bien! à droite), à

ceux qui représentent au loin les intérêts de la patrie la confiance dont ils ont besoin pour les défendre sans inquiétude, et — je puis bien l'ajouter sans rien dire qui dépasse les convenances — une de ces manifestations qui imposent le respect aux nations qui nous regardent.

L'honorable M. de Lanessan a fait l'exposé du conflit actuellement engagé à Madagascar. Mais, qu'il me permette de le lui dire, il y a un point fondamental dont il n'a rien dit et sur lequel il me paraît impossible de ne pas ramener l'attention de la Chambre.

Je ne veux pas entrer dans des détails historiques qui dépasseraient évidemment les limites naturelles de la discussion; mais je ne crois pas qu'on puisse entrer dans l'examen des événements actuels et de la politique qui convient de leur appliquer sans jeter un regard sur le passé et sans dire un mot des droits anciens et incontestables de la France sur la grande île de Madagascar.

C'est là, en effet, dans ma conviction, et là beaucoup plutôt que sur des droits récemment concédés par des traités relativement récents ou sur des griefs plus récents encore, c'est sur ces droits anciens et historiques que doit se fonder la légitimité de notre intervention.

Depuis le jour où Richelieu apercevant, d'un regard de son génie, la nécessité de préparer entre les mains de la France un contre-poids à la puissance coloniale de l'Angleterre, fit occuper, au nom du roi, un point de la côte de Madagascar, nos droits apparaissent dans l'histoire avec la double consécration que leur donnent l'antériorité de la prise de possession admise par toutes les nations de l'Europe, comme la base de leur droit colonial et les incessantes revendications qui en ont établi la tradition chaque fois qu'une expédition nouvelle ou une contestation naissante en leur a fourni l'occasion.

Voilà la source de nos droits, et, sans remonter à Louis XIV ou à Louis XVI, il y a une époque plus voisine de nous, dont M. de Lanessan n'a pas parlé et où ces droits ont été solennellement proclamés et reconnus. C'est en 1816. Les malheurs de la France l'avaient obligée à céder à l'Angleterre, par le traité de 1814, l'île de France et ses dépendances; le nouveau gouverneur, homme d'une grande énergie, d'une infatigable activité et d'un zèle indomptable pour les intérêts de son pays, sir Robert Farquhar, voulut présenter qu'en vertu des droits historiques que je rappelle, il y a un moment, Madagascar devait être regardé comme une dépendance de Madagascar et, à ce titre, compris dans la cession faite à l'Angleterre.

Une négociation diplomatique s'engagea, elle aboutit à l'abandon des prétentions anglaises; sir Robert Farquhar reçut l'ordre de remettre les établissements de la France sur la côte de Madagascar au gouverneur de Bourbon.

M. de Mahy. Très bien!

M. le comte de Mun. ... et il se trouve que, du même coup, notre droit fut reconnu en même temps que son origine séculaire dont on avait voulu se prévaloir. Voilà les titres sur lesquels doit se fonder la revendication de notre souveraineté sur l'île de Madagascar. (Très bien! sur divers bancs à droite et à gauche.)

Les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas cessé de s'y appuyer toutes les fois qu'ils ont voulu tourner les yeux vers Madagascar pour y chercher des compensations aux établissements que nous avions perdus dans l'Océan Indien: l'amiral de Mackau, qui n'était alors que capitaine de frégate, les invoquait en 1818, quand il reprenait possession du port de Tintingue et de l'île de Sainte-Marie, comme M. Syvain Roux un peu plus tard, comme M. Gousbeyre en 1820.

Je cite rapidement ces souvenirs pour mon-

ber la perpétuité, la continuité de nos revendications.

Quand, en 1823, dans des circonstances analogues à celles qui se produisent aujourd'hui, le premier chef des Hovas, dont le nom marie dans l'histoire, Radama I, voulut, comme on l'a vu encore à l'heure où nous sommes, sous les mêmes influences, étendre sa domination vers la côte et s'emparer de Foulpaine Blevec, le gouverneur de Sainte-Marie, le capitaine énergique où les droits de la France sur la Grande Terre étaient affirmés avec la plus grande netteté.

Plus tard encore, quand arrivèrent les événements de 1840 et de 1841, dont M. de Lanessan a parlé, qui constituent une partie de notre droit récent, de notre droit particulier sur un point de territoire, mais qui ne sont pas le fondement de notre droit général sur elle-même, quand par des traités spéciaux, les chefs Sakalaves de la côte occidentale, précédemment pour échapper aux attaques des Hovas, appelèrent à leur aide la protection de la France et reconnurent sa domination, de même Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent, Mayotte et de Nossi-Bé, l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, crut devoir, pour rétablir cette prise de possession, faire une déclaration solennelle où rappelant et l'antériorité de possession et, par analogie avec la position prise par l'Angleterre en Australie, le droit résultant de la France du fait de ses premiers établissements sur la côte, il revendiquait très hautement et très explicitement sa souveraineté sur l'île toute entière.

M. de Mahy. Et il le faisait dans un arrêté officiel.

M. le comte de Mun. Oui, c'était un arrêté officiel. Voilà l'histoire. Contre ces déclarations, non d'une puissance publique, y a-t-il une protestation européenne? il n'y en a aucune. Notre droit, revendiqué toutes les fois qu'il l'a fallu, n'a point été ouvertement contesté : il est établi aux yeux de l'Europe. Nous n'avons de ce côté aucune raison de le croire ébranlé.

Voilà un premier point posé. Il y en a un second qu'il convient d'examiner.

Quand une nation va planter son drapeau dans quelque contrée lointaine elle n'y vient pas seulement au nom de ses intérêts et pour conquérir des droits avantageux; elle y vient aussi, elle doit y venir pour y porter la civilisation, pour en répandre les bienfaits sur les peuples qu'elle domine, sur la terre dont elle exploite les ressources et les richesses. C'est la gloire, c'est l'honneur des nations plus nobles et plus fidèles à cette mission : c'est la plus noble et la meilleure justification de leurs conquêtes.

Eh bien, quelle est donc la condition de Madagascar? Y sommes-nous en face d'un peuple barbare, et qui par ses propres moyens, par son expansion naturelle, par son action bienfaisante, suffise à lui seul à civiliser l'île tout entière. Oh! bien loin de là : on n'a dit tout à l'heure avec raison : il n'y a rien de semblable; il y a au centre d'une île plus grande que la France, dans le pays d'Imerina qui en est une petite partie, une peuplade plus hardie, plus aventureuse, mieux organisée que les autres et à qui la civilisation paraît avoir apporté plus de perfides conseils que de bienfaits sérieux : ce sont les Hovas.

Depuis cinquante ans, c'est leur histoire qui est substituée à celle de Madagascar, on croit à demi-barbares; l'histoire de cette reine Ranavalona I^{re}, dont M. de Lanessan a rappelé le nom, qui régnait encore il y a vingt-cinq ans, et qui, pendant les trente-trois ans qu'elle a gouverné ce malheureux pays, a fait périr

dans les supplices plus de 200,000 de ses sujets; l'histoire de ces premiers ministres qui restent pendant que les reines se succèdent et qui gardent sur leur souveraine le double empire d'un époux et d'un maire du palais, opprimant le peuple qu'ils gouvernent, rusant avec nous quand ils ne peuvent pas nous combattre en face et prétendant imposer leur joug à toutes les peuplades répandues sur l'immense territoire qui environne celui des Hovas.

Voilà ce que c'est que le gouvernement de Tananarive.

C'est pour fuir sa domination redoutée que les Sakalaves de la côte nord-ouest se sont donnés à nous en 1840 et en 1841, et qu'ils sont encore aujourd'hui prêts à marcher avec nous si nous voulons, si nous savons leur inspirer confiance dans nos résolutions.

Et chez les Hovas eux-mêmes, si je suis bien renseigné, il ne serait peut-être pas difficile de trouver un point d'appui dans la lassitude que leur inspire un pouvoir si longtemps tyrannique, et de réveiller ces sentiments endormis qui, il y a vingt ans, sous le règne trop court de Radama II, entraînaient les esprits vers le protectorat français, quand sa mort tragique vint brusquement anéantir ces belles espérances d'une façon si opportune pour ceux qui pouvaient les redouter.

M. Pierre Alype. Ils l'ont fait assassiner!

M. le comte Albert de Mun. Ainsi, messieurs, voilà la situation à Madagascar. Le droit historique de la France à la souveraineté de l'île tout entière est constaté par deux siècles et demi d'établissements successifs et de revendications constantes : il a été reconnu en 1816 par une solennelle négociation diplomatique, et la cession authentique d'une partie de la côte occidentale, par les peuples mêmes qui l'habitent, est encore venu le rajouter et le justifier.

Ces titres multipliés, la condition du peuple hova, l'oppression qu'il exerce, les tentatives qu'il répète pour l'étendre hors de ses frontières, tout justifie la ferme revendication de nos droits.

Où est donc l'objection qui nous arrête? Il faut bien ici que je dise un mot de la question qui est au fond de ce débat. Je sais combien elle est délicate; je ne ferai que l'indiquer avec toute la réserve qu'elle commande, avec tous les égards que la parole publique doit s'imposer quand il s'agit d'une nation voisine et amie.

L'Angleterre, messieurs, est, à l'île Maurice, comme nous sommes à Bourbon, en face de Madagascar; elle se rencontre avec nous sur les côtes, elle pénètre dans la grande île par ses nationaux, par ses missionnaires, par les mille moyens dont dispose son génie toujours actif et toujours pratique.

De là, sans doute, sur cette terre ouverte aux efforts de la civilisation, des rivalités, des luttes d'influence dont on vous a parlé et qui sont inévitables; je n'entrerai pas dans le détail de ces luttes; c'est un sujet difficile, souvent douloureux pour nous; mais les méthodistes indépendants qui dominent à Tananarive ne sont pas l'Angleterre; c'est avec eux qu'il y a des luttes : ce n'est pas avec elle. Comment y en aurait-il avec l'Angleterre? Elle n'a point de droits sur Madagascar... (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.) elle n'a ni droits anciens, ni droits récents; elle n'a que des traités de commerce et de résidence avec le gouvernement des Hovas. Elle a reconnu nos droits en 1816 : elle ne les a pas contestés depuis; elle ne les conteste pas. Pourquoi y aurait-il de ce côté un obstacle à notre légitime intervention?

Eh bien, si notre droit est certain, si le sentiment de notre mission civilisatrice, si le souci de notre honneur national nous appel-

lent sur cette terre qui fut autrefois la France orientale, pourquoi n'irions-nous pas, résolument, y remplir notre devoir?

Notre devoir, messieurs, car il n'y a pas de droits sans devoirs qui en découlent. (Très bien! très bien!)

Ces devoirs, vous ne pouvez pas les désertir! Il ne s'agit pas seulement ici d'une question d'intérêt, il s'agit d'une question de conscience et de loyauté nationale envers ceux que vous avez reçu la mission de protéger. (Vives marques d'approbation à droite.)

Vous êtes les protecteurs naturels de Madagascar, vous n'avez pas le droit d'abandonner à l'oppression les peuples qui l'habitent : vous leur devez l'affranchissement et la civilisation. Ce n'est pas pour que nous les abandonnions que les Sakalaves se sont donnés à nous; ce n'est pas pour que nous les abandonnions que les chefs de l'Ankara ont reconnu notre domination et qu'une partie des Hovas est prête à nous accueillir!

Que se passe-t-il cependant? Vous le savez tous : depuis trois ans, fidèle à la politique du premier Radama, le gouvernement de la reine des Hovas, se targuant de son titre usurpé de reine de Madagascar, recommence, comme en 1840, ses incursions sur la côte et, en particulier, sur cette côte du nord-ouest qui nous appartient plus évidemment encore que le reste de l'île; il prétend à la domination de toute la Grande-Terre, il y établit des postes fortifiés, il y plante son drapeau : c'est une entreprise violente contre des peuples qui sont nos clients. L'honneur de la France est engagé à leur défense. (Très bien! très bien! à droite.)

Voilà notre premier devoir. Le second, qui n'est pas moins sacré, c'est de protéger nos nationaux. Ils ne sont pas protégés. Messieurs, c'est bien à dessein que je n'ai pas placé la question sur le terrain spécial des intérêts religieux; j'ai voulu vous montrer que la question qui s'agit est avant tout une question nationale et politique. (Très bien! très bien!)

Mais il me sera bien permis, au moment où je parle des violences que nos nationaux ont à subir à Madagascar, de rendre un public hommage à l'énergie, au dévouement des missionnaires catholiques qui luttent seuls, presque sans appui et sans ressources contre des concurrents puissamment armés, et qui sont les infatigables pionniers de l'influence française. (Très bien! très bien! à droite.)

Eh bien, ces missionnaires, je ne parle pas d'eux au point de vue de leur situation religieuse, ce n'est pas ce côté de votre politique que je veux examiner ici, je n'en parle que comme de citoyens français. A ce titre, ils ont droit à votre protection; ils ont droit à la liberté garantie par les traités. Or, depuis que le méthodisme indépendant est devenu la religion officielle du gouvernement et du pays, il n'y a plus pour nos nationaux de liberté religieuse, il n'y a plus contre les catholiques, contre les missionnaires français qu'une véritable persécution.

On n'a pas appliqué le système de vexations de toute nature qu'on a inauguré dans ces dernières années à tous les Européens : non, bien au contraire! On a donné tous les encouragements aux uns, aux méthodistes protestants; on les a favorisés jusqu'à en faire des instruments de tyrannie, pendant qu'on rendait aux catholiques, aux Français, l'existence à peu près impossible. Vous ne pouvez pas accepter cela : c'est la violation des traités!

M. de Lanessan a rappelé ces traités conclus avec les Hovas; il en a fait l'histoire; il en a parfaitement signalé les vices et les points faibles. Il a parlé de ce traité de 1868, que je trouve malheureusement conçu, parce qu'il ne contient pas une affirmation assez précise de nos droits et surtout parce que, pour la première fois, il attribue à la reine des Hovas, en la qualifiant de reine de Madagascar, un titre de courtoisie dont on a singulièrement abusé

C'est à M. Jules Ferry que je m'adresse et je lui demande ce que nous faisons à Madagascar, dans quelle situation nous y sommes, quelles instructions il a données à l'amiral Valber.

Le *Livre jaune* s'arrête au mois de décembre. L'occupation de Tamatave est du mois de janvier. Depuis on a encore une fois accepté de dépenses dont le *Livre jaune* donne le procès-verbal qui leur convienne.

Les négociations ont été rompues au mois de décembre, par le mauvais vouloir des Hovas. Depuis, on est dans le *status quo*. Et quel est ce *status quo*? A 8 ou 10 kilomètres des Hovas, autour de Tamatave, où nos nationaux, expulsés de Tananarive, à travers les mauvais traitements, au prix de vives souffrances, sont entassés dans les plus mauvaises conditions, réduits à se ravitailler uniquement par le moyen des vaisseaux embossés sur la côte; en réalité, on dirait que ce sont les Hovas qui bloquent Tamatave.

En bien, il n'y a rien de plus déplorable qu'une pareille situation, qui amoindrit notre prestige, qui enhardit l'ennemi et qui use nos forces dans l'immobilité sur une côte insalubre; et si c'était là tout le parti qu'on devait tirer du bombardement de Tamatave et de l'expédition de l'amiral Pierre, il aurait mieux valu rien entreprendre; car jusqu'ici on n'a réussi qu'à amasser des ruines, à amener des violences et à créer un état de guerre sans en tirer aucun profit sérieux.

Cela n'est pas digne de la France: il faut en finir, et on n'y parviendra que par une campagne énergique. M. Baudais vous l'a dit, dans une des premières dépêches qui sont au *Livre jaune*: « Vous n'obtiendrez que si vous exigez. » Eh bien, exigez donc!

C'est l'histoire de toutes nos tentatives depuis soixante ans sur la côte de Madagascar: l'amiral de Mackau le rappelait à la Chambre en 1846:

« Quatre fois, disait-il, depuis trente ans, nous sommes présentés sur la côte orientale, toujours avec les motifs les plus légitimes, toujours pour couvrir nos nationaux, et chaque fois les moyens insuffisants que nous avons employés ont paralysé notre action. »

La Chambre se tira d'affaire en votant un paragraphe de l'adresse où elle affirmait platoniquement les droits de la France, tout en manifestant pour les expéditions lointaines une répugnance qui n'était pas faite pour les encourager.

Messieurs, ne faites pas comme la Chambre en 1846; ne vous bornez pas à des manifestations platoniques; donnez à votre Gouvernement la force nécessaire pour qu'il agisse vigoureusement... (Interruptions diverses), pour qu'il renonce à négocier inutilement, comme il le voulait la paix à tout prix, pour qu'il aille à l'avant et faire valoir sur la Grande Terre, sur la France orientale, le droit de souveraineté dont il a la garde et qu'il a trouvé dans l'héritage des siècles.

Voilà la seule politique que je comprends. Celle où nous piétons depuis six mois ne nous qu'aggraver le mal et rendre chaque jour la solution plus difficile et plus coûteuse. (Très bien! très bien!) et applaudissements sur plusieurs bancs à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par un certain nombre de ses collègues.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Alype.

M. Pierre Alype. Je prie la Chambre de vouloir bien accorder une suspension de quelques minutes; nous venons d'entendre deux longs discours, et il me semble que nous pourrions prendre quelques instants de repos. (Parlez! parlez!)

M. le président. L'orateur appelé à la tribune désirerait une suspension de séance de quelques minutes. (Non! non! — Parlez! parlez!)

M. Pierre Alype. Le Gouvernement n'est pas à son banc!

M. le président. Il y a deux sous-secrétaires d'Etat présents. Commencez votre discours!

M. Pierre Alype. Messieurs, si j'interviens dans ce débat, ce n'est pas pour combattre l'expédition de Madagascar, c'est au contraire pour la soutenir dans une certaine limite que je vais essayer de déterminer.

Après les discours si éloquents, si complets, si précis de MM. de Lanessan et de Mun, je n'ai que peu de choses à dire. Je n'ai pas à démontrer que nous avons sur l'île de Madagascar des droits incontestables qui remontent assez loin dans notre histoire coloniale; il me reste à préciser la question en quelques mots; c'est ce que je vous demande la permission de faire.

Depuis un an, nous sommes en état de guerre avec Madagascar, ou plutôt avec les Hovas qui occupent une grande partie de ce pays. On vous a exposé ici la situation; je n'y reviendrai pas.

Que devons-nous faire pour en sortir? Telle est la question que je pose.

Vous avez à choisir entre trois partis: il faut ou négocier, ou faire la guerre à fond et aller jusqu'à Tananarive, ou occuper certains points déterminés de Madagascar.

Négocier ne me paraît pas possible: ce serait faire un métier de drape; les Hovas promettent tout et ne tiendront pas leurs promesses; ils signeront tous les traités qu'on leur imposera et ne les exécuteront pas. Du reste, je crois que l'intention de M. le président du conseil n'est pas de négocier; je crois savoir que M. le président du conseil a déclaré qu'il ne voulait pas négocier, qu'il voulait faire la guerre et aller jusqu'à Tananarive; si je me trompe, M. le président du conseil me rectifiera.

M. le président du conseil. A qui ai-je dit cela?

M. Pierre Alype. Je vais préciser, monsieur le président du conseil. Il paraît que vous auriez eu dernièrement avec les députés de la Réunion une conversation... (Bruit) dans laquelle vous auriez fait cette déclaration. Cette conversation a été reproduite par les honorables députés de la Réunion, dans un journal de la Réunion, et j'ai ici le texte de leur lettre. Voulez-vous que je la lise? Vous le voyez, je cite mes auteurs.

M. Dureau de Vaulcomte. Les députés de la Réunion s'expliqueront quand ils jugeront le moment venu!

M. Pierre Alype. Monsieur le président du conseil dit qu'il n'a pas fait de déclaration à cet égard; je ne fais que constater ce que je trouve dans un journal de la Réunion... (Exclamations.)

M. Ribot. On ne peut pas apporter des conversations à la tribune!

M. Pierre Alype. C'est un document! C'est une lettre signée!

M. le président. Monsieur Pierre Alype, vous êtes assurément le maître de votre discussion; mais M. Dureau de Vaulcomte, qui est député de la Réunion, vous a rappelé qu'il était inscrit; peut-être feriez-vous mieux de lui laisser la parole en ce qui touche l'exposé de son opinion.

M. Pierre Alype. Ce que je tiens à constater, c'est que je prends ce renseignement dans une lettre publiée par les députés de la Réunion. L'incident n'a pas d'autre importance à mes yeux.

M. de Mahy. Ils n'ont jamais dit que M. le président du conseil leur avait déclaré qu'il voulait que nos forces allassent à Tananarive.

M. Pierre Alype. C'est vrai, mais voulez-vous me permettre de lire ce que vous avez écrit?...

Sur plusieurs bancs. Lisez! lisez!

M. Pierre Alype, lisant:

« Les négociations engagées, paraît-il, entre les envoyés hovas et les autorités françaises à Madagascar ne changent rien aux résolutions du Gouvernement. Nous en avons reçu de nouveau l'assurance dans les entretiens que les ministres compétents ont bien voulu nous accorder. M. l'amiral Peyron nous a promis que les canonnières commandées pour opérer dans les fleuves de la grande île seront prochainement rendues à destination. »

M. Dureau de Vaulcomte. Vous pouvez ajouter qu'elles partiront le 25.

M. de Mahy. Le ministre a promis; il tiendra parole.

M. Pierre Alype. Par conséquent, quant à moi, je crois qu'il faut repousser toute pensée de négociations.

Faut-il adopter le second système? Faire la guerre, c'est-à-dire aller jusqu'à Tananarive, comme le conseillent quelques-uns, et notamment M. de Mun, que nous venons d'entendre? Je crois que ce serait risquer beaucoup pour peu de chose. Aller à Tananarive, ce n'est pas facile. (Rires. — Interruptions à droite.)

Sans doute il est plus facile d'aller à Carcassonne. (On rit.)

Tananarive, en effet, est une ville de 80,000 habitants.

M. Dureau de Vaulcomte. 50,000.

M. Pierre Alype. Mettons, 50,000 si vous voulez. (On rit.)

Tananarive est à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer et à douze jours de marche de Tamatave. Vous voyez d'ici les difficultés d'une pareille entreprise.

Tout le commerce de Tamatave avec Tananarive se fait à dos d'homme, par des sentiers larges comme la main.

Les Malgaches, gens pratiques et prudents, n'ont jamais voulu faire de routes, parce qu'ils voulaient éviter ainsi l'invasion étrangère.

Il ya encore une chose qui manque à Madagascar et qui est absolument nécessaire dans une expédition: ce sont les chevaux.

Madagascar est l'une des îles les plus fertiles de la terre, mais elle n'a pas de chevaux; les Malgaches, toujours pour échapper à toute invasion, ont défendu de tout temps l'importation des chevaux.

Voilà, messieurs, les difficultés que je tenais à signaler. Pour aller à Tananarive, il faudrait 10,000 hommes, et je n'exagère pas, car il faut compter au moins 4,000 hommes de non valeurs, que l'on ne pourrait mettre en ligne à cause des fièvres. (Mouvement.)

Il faudrait envoyer 10,000 hommes pour être sûr d'en avoir 6,000.

Que faut-il faire? Je crois qu'il faut adopter le troisième parti que j'ai indiqué tout à l'heure: ce serait d'occuper certains points de la côte: par exemple, nous pourrions occuper la magnifique baie de Diégo-Suarez. J'insiste sur ce fait, voici pourquoi: deux choses nous manquent dans la mer des Indes, deux choses qui sont indispensables à une puissance maritime de second ordre comme la France. Nous n'avons pas de ports, nous n'en avons plus depuis que les traités de 1815 nous ont enlevé l'île Maurice, qui possède un des plus beaux ports du monde.

Nous aurions deux ou trois bons ports dans la baie de Diégo-Suarez. Au point de vue national, cela aurait une grande importance. (Très bien! très bien!)